

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS285/5
28 juin 2004

(04-2767)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – MESURES VISANT LA FOURNITURE TRANSFRONTIÈRES DE SERVICES DE JEUX ET PARIS

Communication du Président du Groupe spécial

La communication ci-après, datée du 25 juin 2004 et adressée à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 12:12 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Dans le contexte des négociations qu'elles ont engagées en vue de trouver une solution convenue d'un commun accord au présent différend, les parties ont demandé au Groupe spécial de suspendre ses travaux conformément à l'article 12:12 du Mémorandum d'accord, jusqu'au 23 août 2004. Le Groupe spécial a accédé à cette demande.
